



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE BRÉCÉ

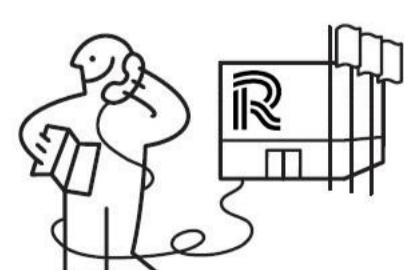
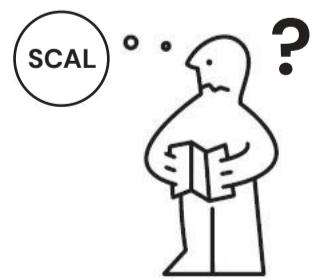
Version octobre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



RENNES
MÉTROPOLE

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

INTRODUCTION - QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

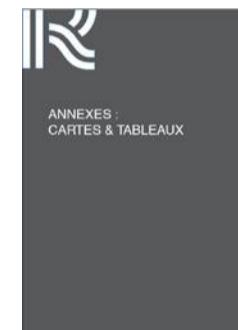
Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS DU SCAL

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

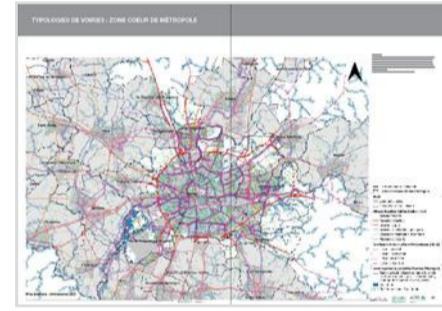
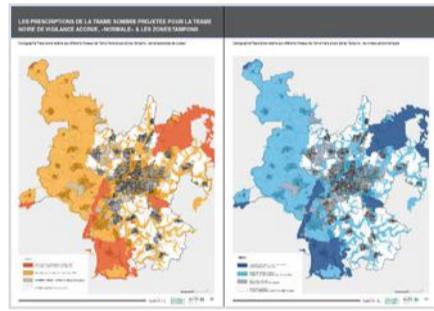


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

annexe cartographique des voiries, sites et espaces

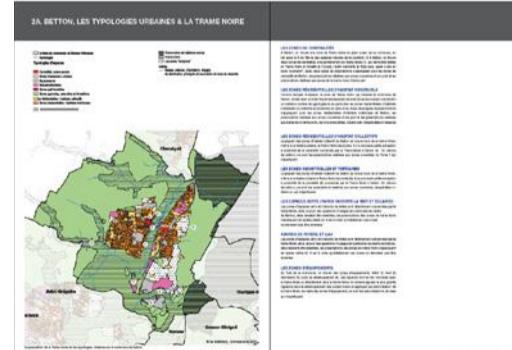


TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE : LE ZOOM À ÉCHELLE COMMUNALE

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



INTRODUCTION - ...QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

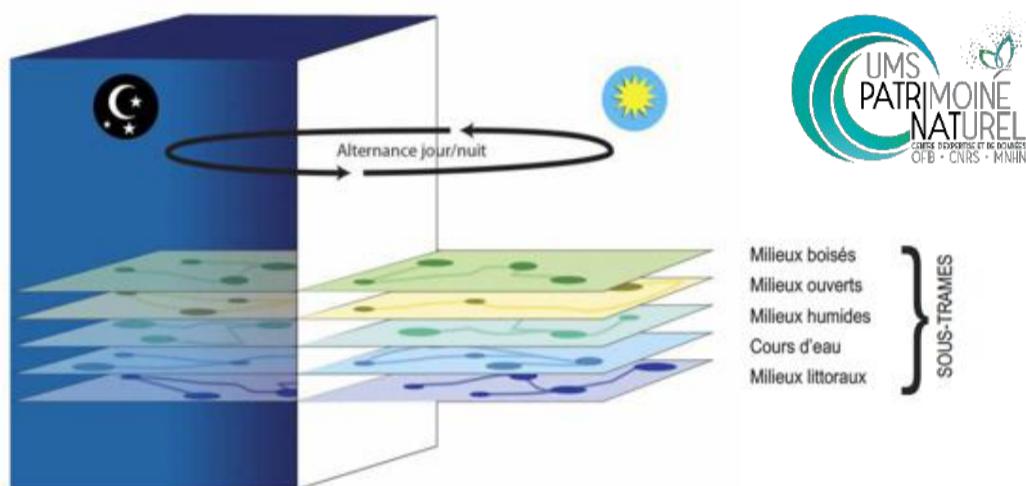
LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet, à travers ses niveaux d'enjeux, de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain.

Ces niveaux d'enjeux permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (températures de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

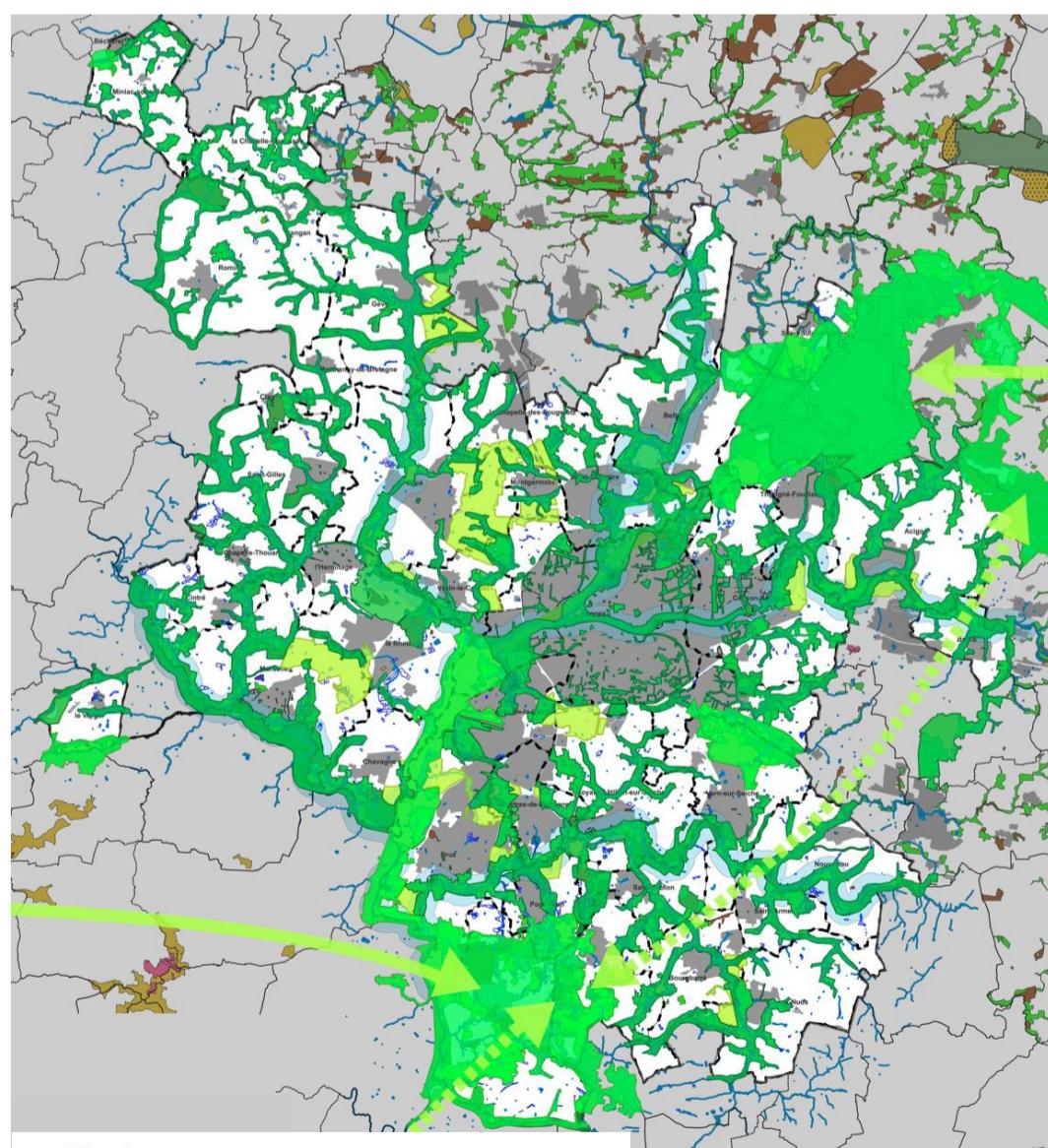


La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021

Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

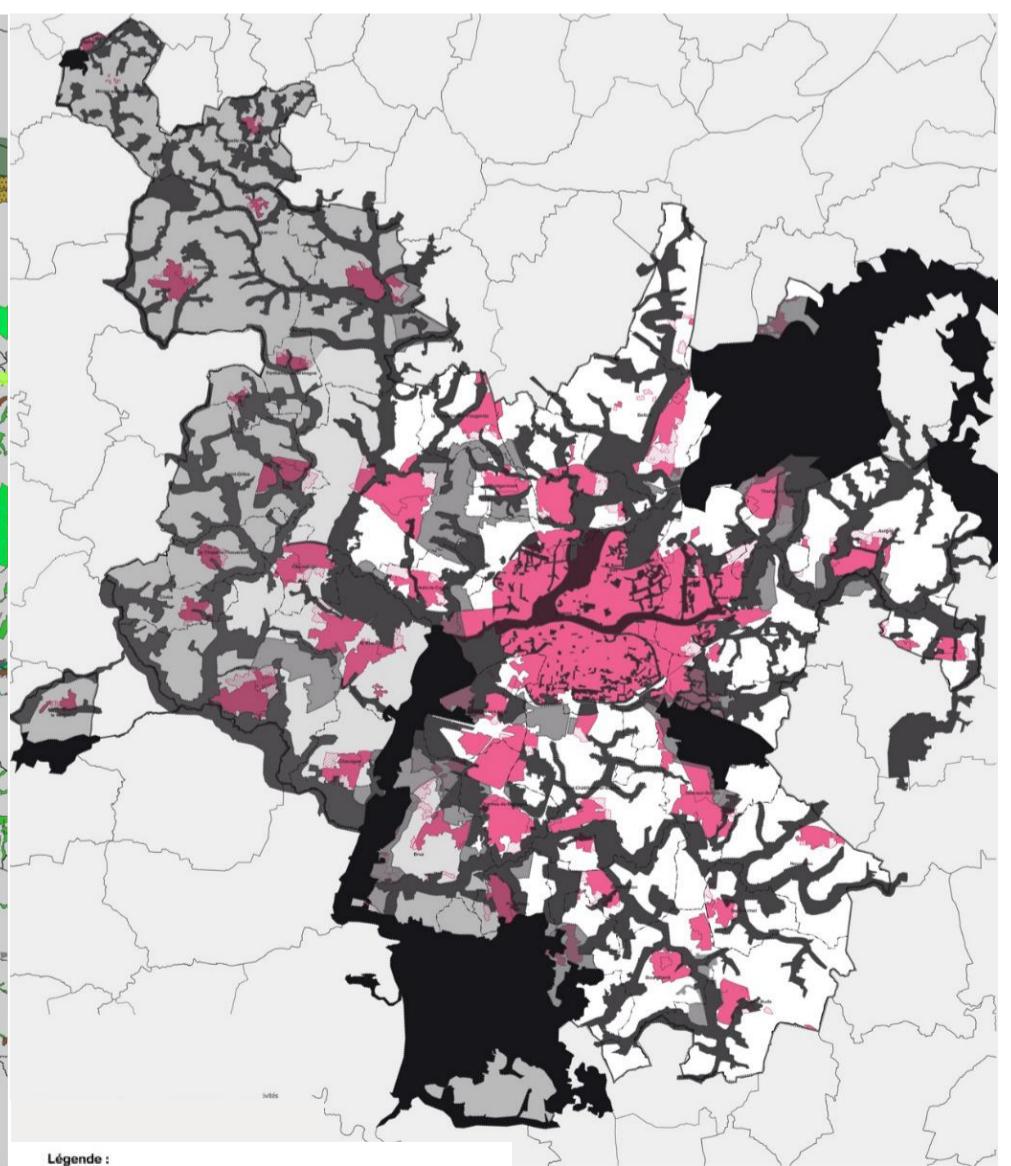
La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.



Légende :

- Corridor écologiques régionaux :
 - à des connexions à l'intérieur des terres d'orientaion nord-sud
 - à des connexions à l'intérieur des terres d'orientaion est-ouest
- Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux
- Continuités écologiques métropolitaines :
 - Espaces de connexions et de corridors écologiques
 - Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

Les enjeux biodiversité présents sur le territoire.

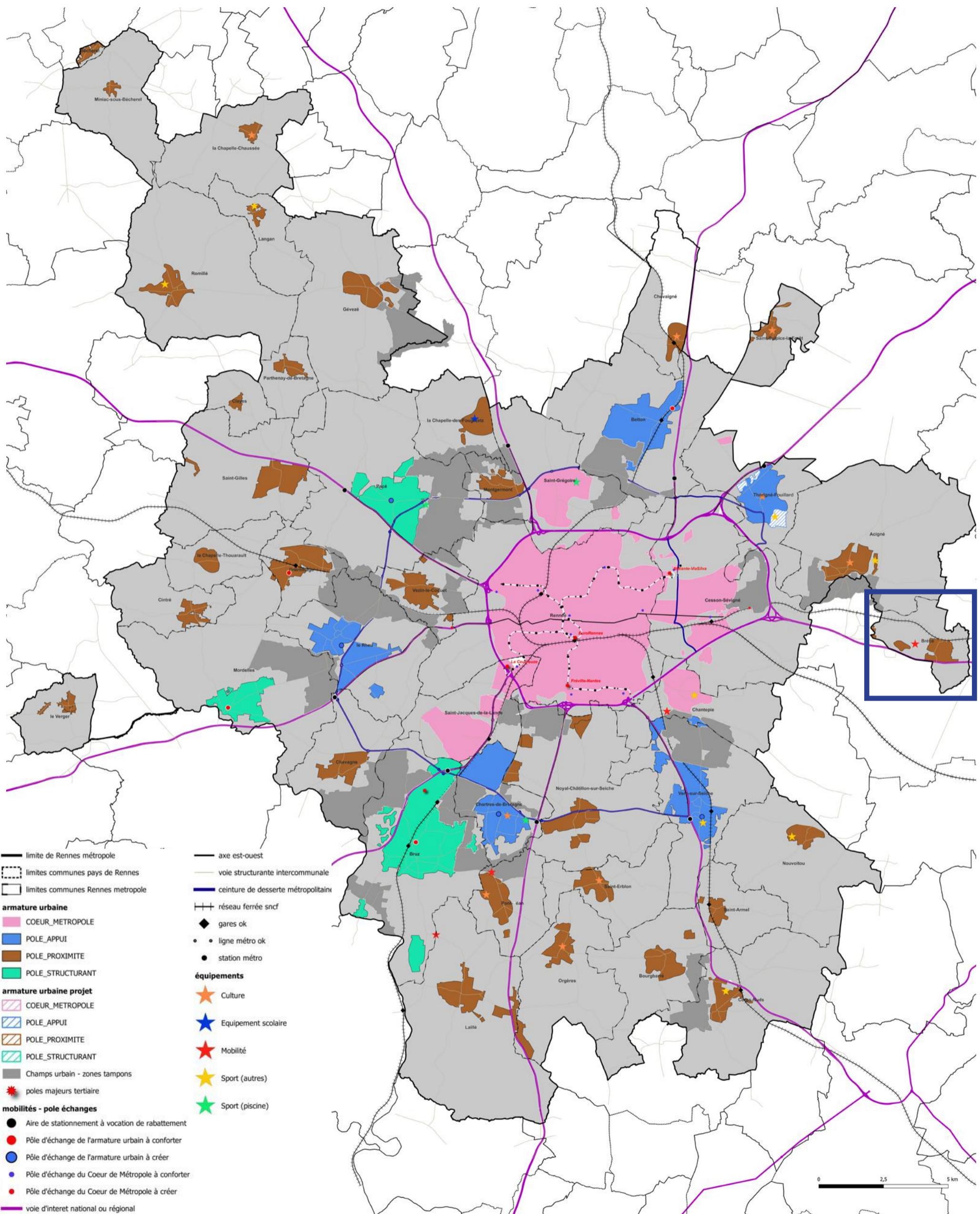


Légende :

- Trame Noire de vigilance accrue (Réservoir d'importance régionale)
- Trame Noire (continuités écologiques de la TVB métropolitaine)
- Les espaces «tampons» (zones agro-naturelles jouant le rôle de zone tampon ou en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale)
- Les zones «tampons» additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration aviaire national
- Les zones «tampons» complémentaires / des zones additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration aviaire national - qui sont «autres»
- Les espaces urbanisés ou destinés à être urbanisés (hachures)

La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

BRÉCÉ - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



BRÉCÉ - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



Vue Aérienne de Brécé

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Brécé est une commune qui fait partie des "Pôles de Proximité" de Rennes Métropole, située à une quinzaine de kilomètres à l'Est de Rennes.

La commune s'étend sur une surface de 716 hectares. Elle est peuplée de 2 147 habitants en 2021 (contre 2 090 en 2015, soit +2,7% depuis 2015).

ÉVOLUTION DE LA COMMUNE

L'origine de Brécé remonte au XI^e siècle. Il s'agit d'un démembrement de la paroisse primitive de Noyal-sur-Vilaine. La commune est traversée par la Vilaine, mais aussi la voie ferrée et l'axe Rennes Paris qui la relie au cœur de la Métropole.

Brécé bénéficie d'un certain dynamisme : on y trouve un certain nombre d'équipements, un groupe scolaire, une médiathèque, une Maison de la Jeunesse, différentes salles de réunions (Salle Sotin / Salle Rose), une Salle de Danse & une Salle de musique, " L'Atelier" de peinture et poterie, ainsi qu'une salle omnisport et des terrains de football et un plateau multisport (rue du Languedoc / rue de la Loirie). On y trouve également une boulangerie, un cabinet infirmier et garage automobile. On compte, également, à Brécé, plus d'une vingtaine d'Associations de nombreux professionnels y sont installés (approximativement 80).

LES PROJETS URBAINS

La ZAC multisites « Loirie-Centre Bourg» a été conçue pour répondre à la demande de logements de façon diversifiée, conduire un développement maîtrisé de l'urbanisation et répondre aux enjeux de développement durable.

Elle porte à la fois sur le centre bourg (opération de renouvellement urbain d'environ 3 ha) et sur le secteur de la Loirie (extension urbaine d'environ 11 ha). Le projet permet de répondre aux besoins en termes de développement de la commune pour les dix années à venir, tout en modérant la consommation d'espaces agricoles par une optimisation du foncier dans une approche environnementale qui a associé les Brécéens dans des ateliers participatifs sur les thèmes de l'eau, des réseaux, des formes urbaines.

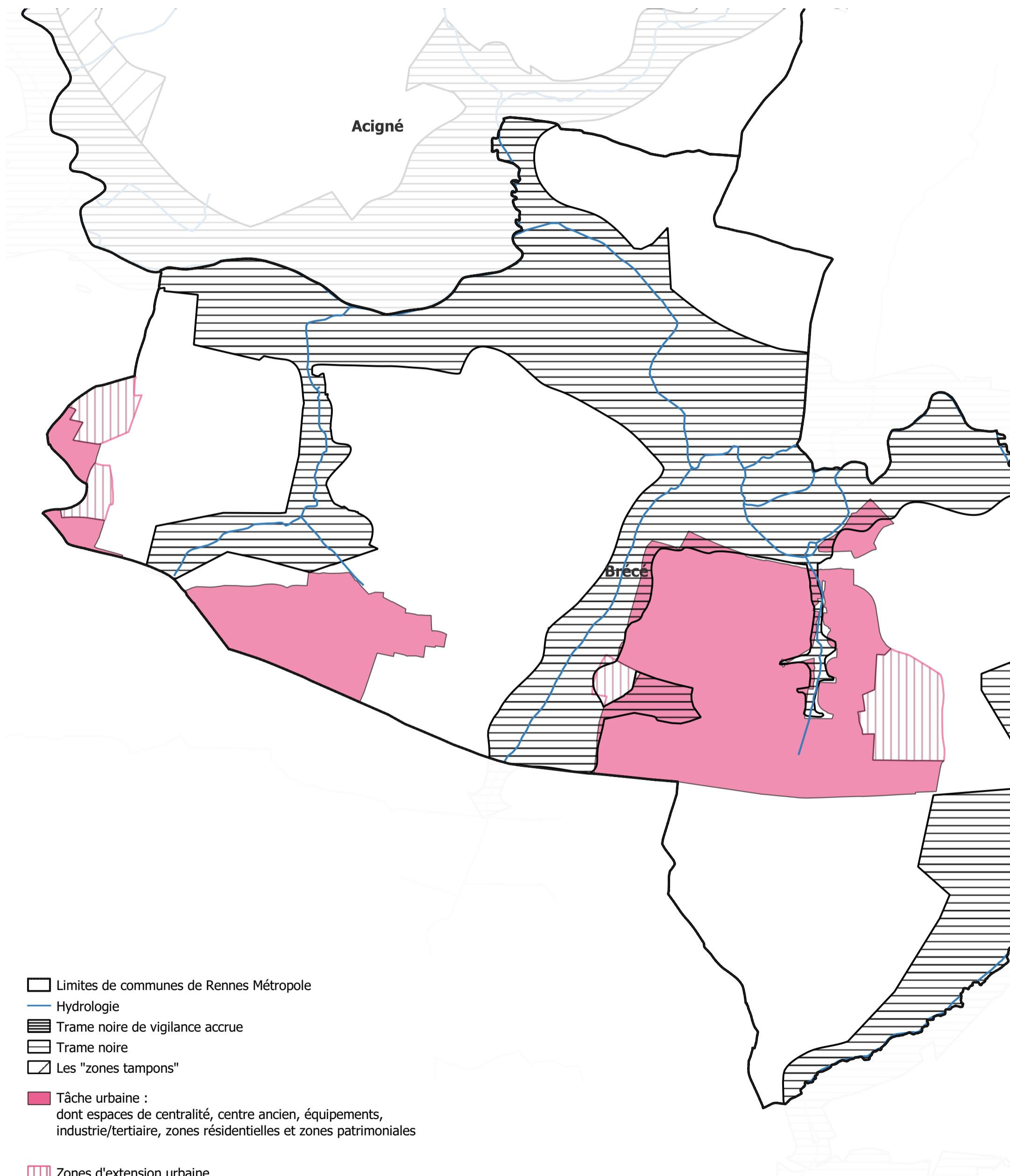
LES TRANSPORTS

Brécé est desservie par le Service des transports en commun de l'agglomération rennaise, et en particulier par la ligne 67 du réseau STAR de Rennes Métropole (et 167 EX) qui relie le centre de Rennes aux 7 arrêts présents sur la commune. De plus, on y trouve des voies cycles qui relient Brécé à certaines communes limitrophes.

PATRIMOINE

Brécé ne compte pas de bâtiment protégé au titre des monuments historiques. Cependant selon l'opération d'Inventaire du Patrimoine architectural de 2004, il y a plus d'une centaine de bâtiments inventoriés (dans la base Mérimée). Dont l'Église Saint-Exupère de Brécé dont une partie date de l'époque romane, le reste de l'édifice ayant été reconstruit aux XVI^e et XVII^e siècles et la façade ouest et le clocher en charpente au XIX^e siècle (1841).

BRÉCÉ - LA TRAME NOIRE



L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Le territoire de la commune de Brécé, se trouve en zone courante et en partie en zone de Trame Noire. La Trame Noire se déploie majoritairement en lien avec la présence de la Vilaine, qui forme une partie de sa limite Nord (Nord-Est et Nord-Ouest) et vient jouxter la lisière Nord de la zone agglomérée principale et y fait une "incursion" via une ripisylve (en lien avec un bras de Vilaine, à priori enfoui et la présence d'un étang). Ainsi, on y rencontre des espaces, en zone agglomérée, qui se situent majoritairement en zone courante et plus ponctuellement dans le zonages de la Trame Noire. Il est à noter qu'à Brécé on ne trouve pas de zones tampons, ni de zones de Trame Noire dite "de vigilance accrue".

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES URBAINES

Comme une partie importante de la commune et, en particulier la majorité des zones urbanisées, se situent en zone dite "courante" (= hors zonage Trame Noire) la plupart des typologies d'espaces, qu'il s'agisse de la centralité, les zones d'habitat individuel et collectif et la zone industrielle et tertiaire, ou encore des zones d'équipements ne sont pas impactés par les zonages de la Trame Noire. Cependant, elle va avoir un impact, de manière ponctuelle sur différentes typologies, et sur une petite partie de la centralité ou de zones d'habitats (individuels ou collectifs) ou, de manière un peu plus marquée sur des zones industrielles et tertiaires (au Sud-Ouest, sur un espace qui s'avère être le Théâtre de Verdure) ou les zones d'équipements (en particulier en lisière nord de la zone agglomérée principale).

Ainsi, à Brécé les prescriptions qui s'appliqueront seront majoritairement celles des zones courantes, avec, de manière plus ponctuelle, celles en lien avec la Trame Noire, selon les cas de figure rencontrés.

IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES DE VOIRIES

De la même manière, une partie importante de la commune et certaines parties de la zone urbanisée sont en zone courante. Et comme la Trame Noire n'est présente que ponctuellement dans la zone urbanisée, celle-ci, elle n'impactera que de manière ponctuelle les prescriptions relatives aux différentes typologies de voiries présentes sur la zone agglomérée de Brécé (et il pourra s'agir de certains type de voies et de portions de voies, sachant que l'impact sur des voies éclairés sera relativement limité).

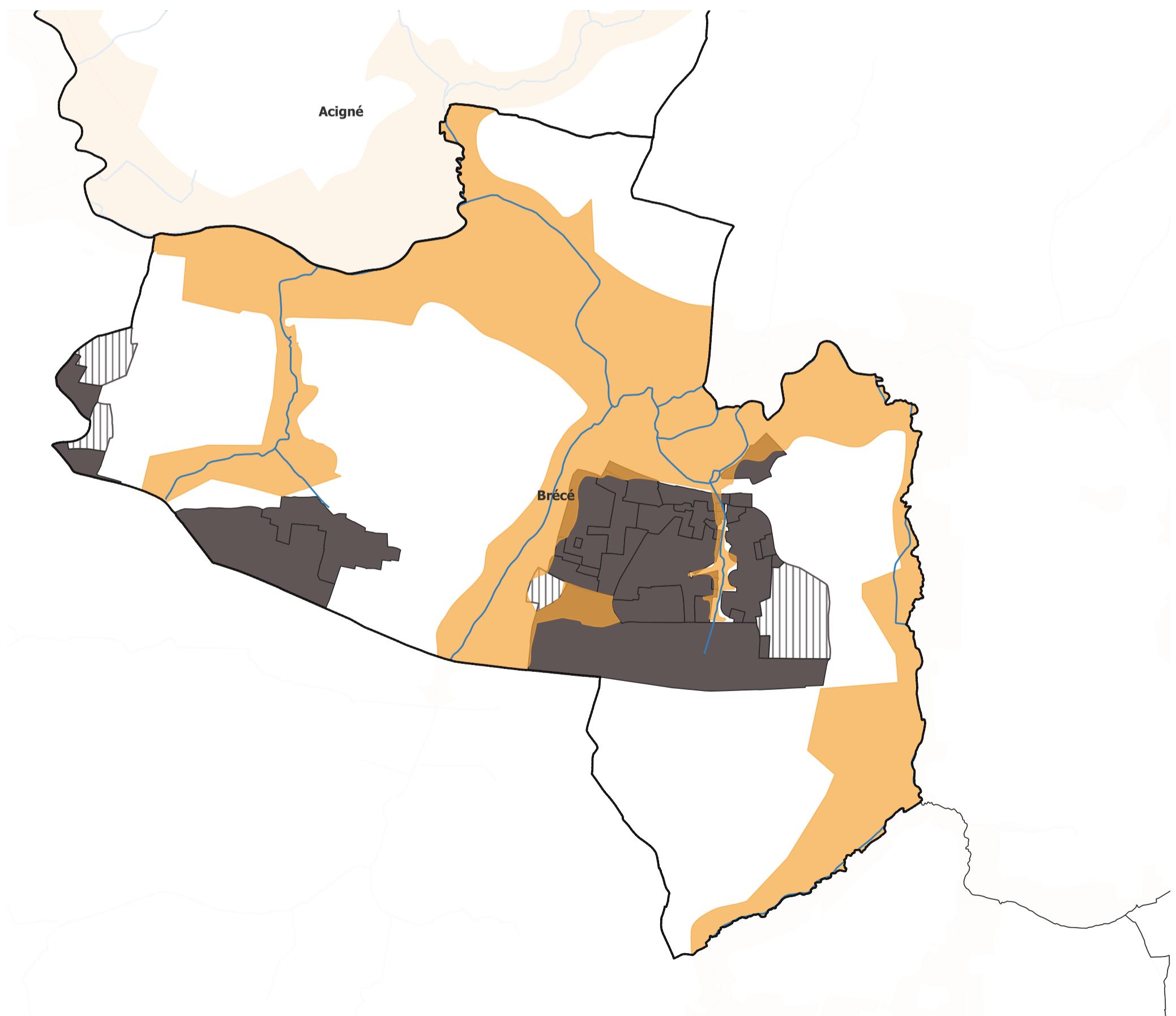
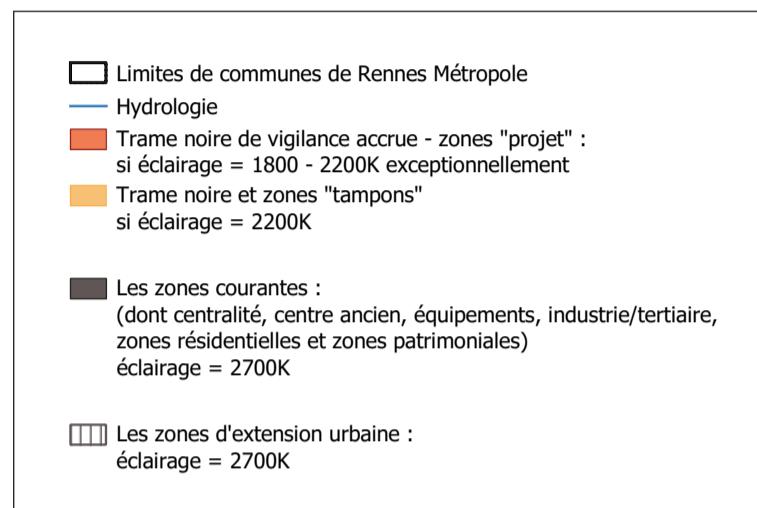
IMPACT DE LA TRAME NOIRE SUR LES TYPOLOGIES DE SITES ET ÉQUIPEMENTS

À Brécé, et compte tenu de la manière dont se déploie le zonage de la Trame Noire sur la commune, les sites et équipements vont se trouver principalement en zone courante (qu'il s'agisse des arrêts de bus, de l'école, de certains équipements culturels ou des équipements sportifs...), cependant, de part leur position sur le territoire, certain d'entre-eux (majoritairement des équipements culturels, en particulier la Maison de la Jeunesse et le Centre de Loisirs) seront concernés par la Trame Noire (qui viendra nuancer les recommandations relatives à l'éclairage sur ces sites ou dans leurs abords immédiats).

Ainsi, à Brécé, et selon leur position sur le territoire, les prescriptions relatives aux sites (arrêt de bus) et équipements (écoles, équipements culturels & sportifs) pourront soit relever des prescriptions relatives aux zones courantes, soit être influencés par leur présence en zone de Trame Noire.

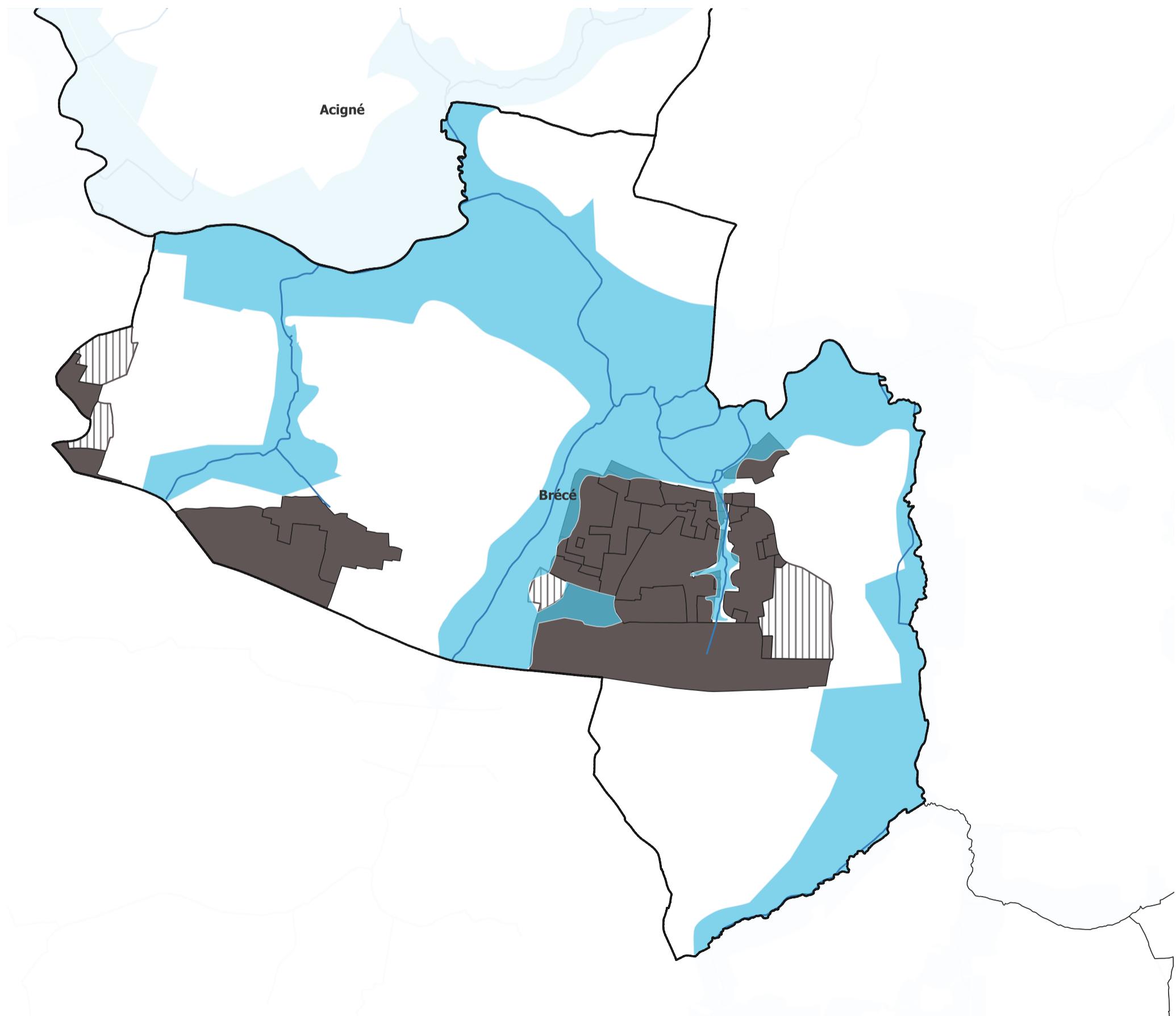
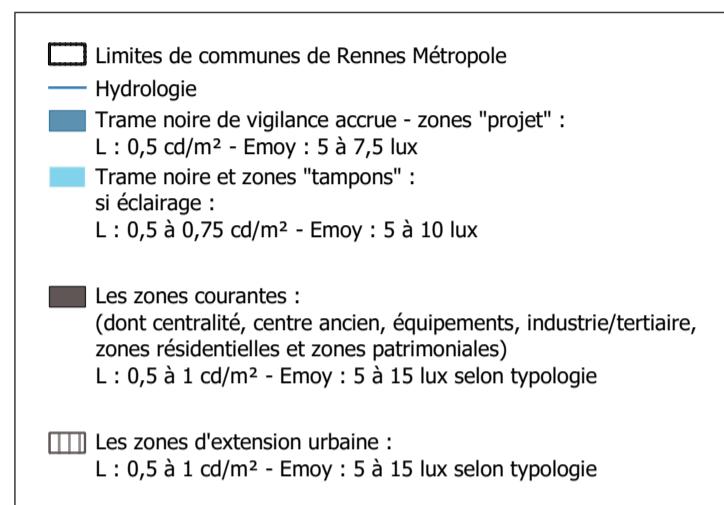
BRÉCÉ - LES TEMPÉRATURES DE COULEURS

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons : les températures de couleur pour la commune de Brécé.

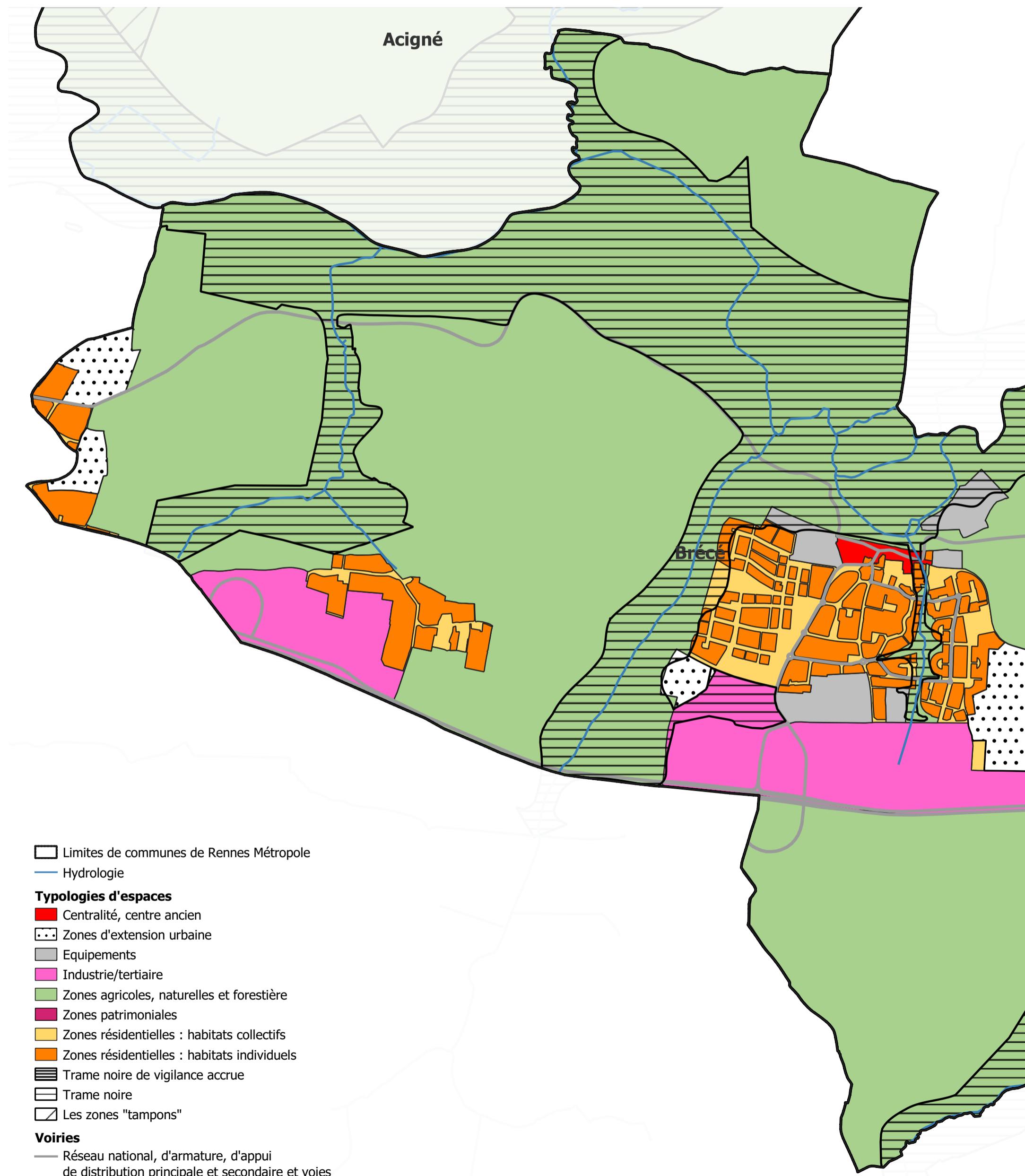


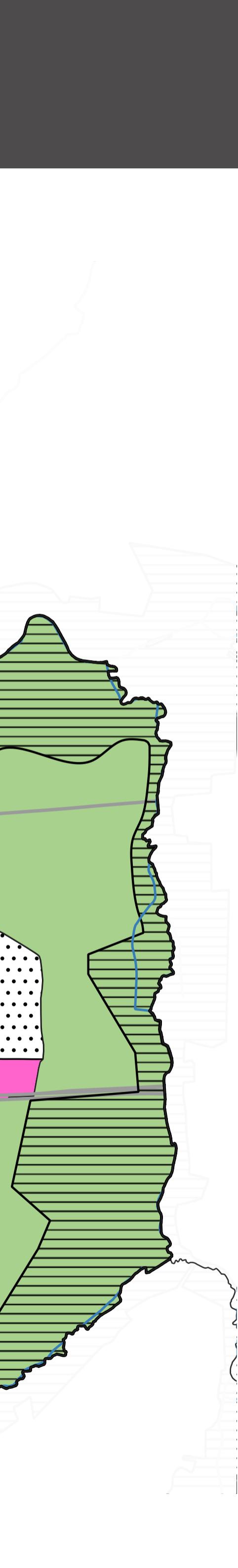
BRÉCÉ - LES NIVEAUX D'ÉCLAIREMENT

Cartographie Prescriptive relative aux différents niveaux de Trame Noire et aux Zones Tampons : les niveaux photométriques pour la commune de Brécé.



BRÉCÉ - TYPOLOGIES URBAINES & TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR BRÉCÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Brécé on trouve les différentes typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la zone de centralité qui se trouve à Brécé, concentrée sur une petite zone au Nord de la zone agglomérée.
- les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs.
- Une importante zone d'activités tertiaires et industrielles, au Sud de la zone urbanisée principale et une autre, plus à l'Ouest (où cette typologie domine sur la part de zone résidentielle d'habitats, majoritairement individuels et plus ponctuellement collectifs).
- quelques zones d'équipements d'entreprise notable (au Nord et à l'extérieur de la zone agglomérée principale, la station d'épuration, au Nord-Est, le cimetière, au Nord-Ouest l'ensemble formé, non loin de la Mairie, par l'École, la Médiathèque "Vent de Culture", la Maison de la Jeunesse et le Centre de Loisirs et, au Sud, les équipements sportifs).
- enfin d'importantes zones d'espaces agronaturels, avec la présence de la Vilaine, forment l'écrin de la zone urbanisée.

À Brécé, on trouve également quatre zones prévues en extension urbaine, qui encadrent le développement de la commune, (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, équipement, etc. pour les zones courantes, puisqu'à Brécé ces espaces sont concernés par celle-ci). La principale se trouvant à l'Est de la zone agglomérée, une seconde se trouvant sur une petite zone à l'Ouest et les deux autres se trouvant pour leur part, à l'extrême Ouest du territoire communal (et davantage reliées à Noyal-sur-Vilaine qu'à la zone agglomérée principale de Brécé).

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions spécifiques s'appliquent, soient celles des zones courantes (= hors zone de Trame Noire) soient celles des zones de trame Noire, que l'on rencontre, ponctuellement, sur la commune.

LES ESPACES DE CENTRALITÉS :

À Brécé, la zone de centralité, se trouve au Nord de la zone agglomérée. Elle est formée par la Mairie et les quelques commerces qui s'y trouvent (Boulangerie / Bar Tabac) et les équipements tels que l'école (la Maison de la Jeunesse et la Médiathèque) se trouvent à proximité immédiate de celle-ci. La centralité de Brécé est majoritairement en zone courante cependant, une toute petite partie dans son extrémité Nord-Est (à hauteur de la D186 et de la rue d'Anjou, près de l'église St Exupère) se situe en zone de Trame Noire. Ainsi, à Brécé, et selon les cas de figure - si on se trouve en zone courante ou en zone de Trame Noire - ce sont les prescriptions relatives aux centralités en zones courantes ou, très ponctuellement, en zone de Trame Noire qui s'appliquent, si cela paraît opportun (par exemple par la possibilité de le gérer à l'échelle d'une portion de voirie cohérente ou d'un îlot).

LES ESPACES DE ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITAT INDIVIDUEL ET D'HABITAT COLLECTIF :

À Brécé, les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs se trouvent, majoritairement, en zone courante, à l'exception de certaines petites zones d'habitats individuel et collectifs en lisière Ouest de la zone agglomérée principale, qui se trouvent en zone de Trame Noire. Ceci étant ces zones concernent principalement les coeurs d'îlots et non l'espace public (à confirmer pour la zone repérée comme habitat collectif au centre). Au centre de la commune, avec l'incursion de la Trame Noire au cœur de la zone urbanisée, on trouve sensiblement la même configuration, à l'exception de certaines voies qui la traversent : rue du Ruisseau et rue des Saules (se reporter aux typologies de voiries et se référer aux typologies d'espace selon leur type). Ainsi, pour les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs de Brécé, ce sont majoritairement les prescriptions relatives aux zones courantes qui s'appliquent et, très ponctuellement (voies secondaires en zones résidentielles) celle des zones de Trame Noire pour ces typologies d'espaces, si cela paraît opportun (par exemple par la possibilité de le gérer à l'échelle d'une portion de voirie cohérente ou d'un îlot).

LES ZONES TERTIAIRES, INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :

Les zones d'activités industrielles et tertiaires de Brécé se trouvent majoritairement en zone courante. Néanmoins, une partie de la zone d'activités industrielles et tertiaires au Sud de la zone agglomérée principale (dans sa partie Nord-Ouest) se trouve en zone de Trame Noire. En réalité cette zone correspond au "Théâtre de Verdure", il est, de ce fait, relativement logique qu'elle se trouve en zone de Trame Noire. Ainsi ce sont les prescriptions relatives aux zones tertiaires, industrielles et commerciales en zones courantes qui s'appliquent, principalement, à l'ensemble de cette typologie d'espace (et celle de la Trame Noire pour le "Théâtre de Verdure").

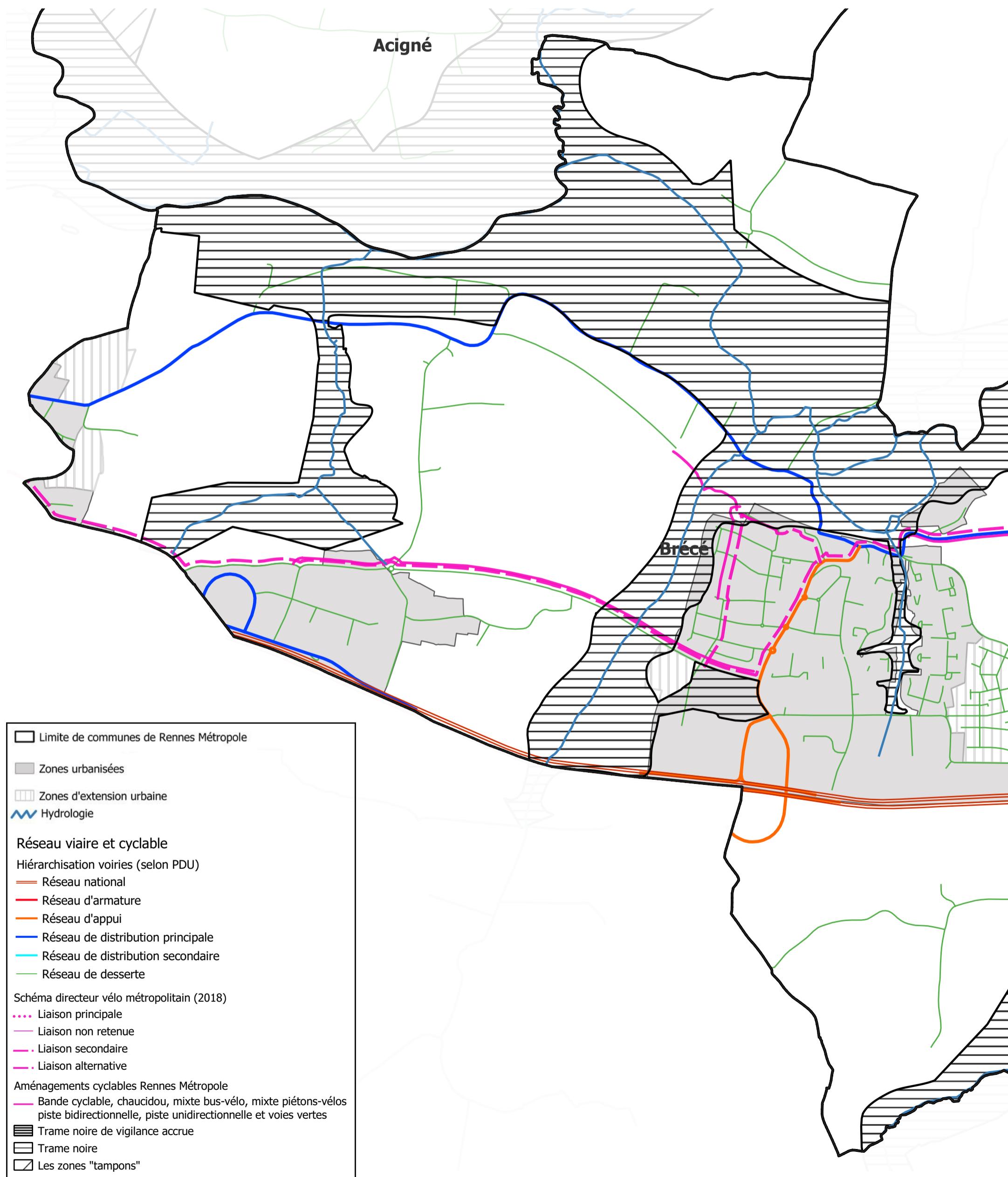
LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERT LA NUIT ET ÉCLAIRÉS :

Les zones d'espaces verts présents dans la zone agglomérée de Brécé correspondent au Théâtre de Verdure et à "l'Espace du Suet" au Sud. Le premier (classifié en zone tertiaire et industrielle cf. ci-dessus) se trouve en zone de Trame Noire, tandis que l'Espace du Suet, classifié en équipement (car s'y trouve le terrain multi-sport et le Skate-Park), est en zone courante (se reporter aux prescriptions relatives aux zones d'équipements en zones courantes). Le Théâtre de Verdure n'est pas éclairé et doit le rester. Cet espace devrait, même, être préservé au maximum de toute déperdition de lumière de l'éclairage avoisinant.

LES ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU :

À Brécé, les abords de rivières et d'eau correspondent à la zone naturelle présente au cœur de la commune, au niveau des coeurs d'îlot, entre la rue des Paturelles et la rue de la Manguère, et se trouve en zone de Trame Noire. Les cheminements qui traversent cet espace ne sont pas éclairés et doivent le rester ; ils doivent, même, être préservés au maximum de toute déperdition de lumière de l'éclairage avoisinant.

BRÉCÉ - TYPOLOGIES DE VOIRIES & TRAME NOIRE



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES SUR BRÉCÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Brécé, on trouve différentes typologies de voiries,

- une voie du réseau national, la N157 qui la relie à Rennes,
- une voie du réseau d'appui, la D486 (qui fait une boucle correspondant à la jonction avec la N157) dont une partie se trouve hors zone agglomérée, et l'autre, en zone agglomérée qui correspond à la D486 puis à la rue de Rennes (dans sa partie au centre de la zone agglomérée principale).
- une voie de distribution principale, dans et hors de la zone agglomérée correspondant à la D286
- on trouve également trois voies secondaires : place des cytises / rue du Ruisseau, la rue de la Mainguère et la rue des Saules
- et des voies de dessertes (dans et hors de la zone agglomérée),
- on trouve également des liaisons douce et, en particulier des voies cycles qui relient Brécé à certaines communes limitrophes.

Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine, qui est considérée comme l'agglomération (ci contre en gris) qui concerne les voies du réseau d'appui, la voie de distribution principale, les voies secondaires et de dessertes & une partie de la liaison cycles
- celles hors agglomération, qui concernent, une partie de la voie d'appui (D486), et quelques voies de dessertes.

Elles peuvent se trouver soit en zone courante, soit en zone de Trame Noire que l'on rencontre à Brécé, et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIRIES DU RÉSEAU NATIONAL

La stratégie définie sur la Métropole Rennaise est de ne pas éclairer les voies du Réseau National (et les voies du Réseau d'Armature) de Rennes Métropole lorsqu'elles sont en exploitation Rennes Métropole et si il n'y a pas de conflit d'usage avéré. Cela vaut pour les sections courantes comme les échangeurs des voies concernées et la préconisation est la même en zone agglomérée ou hors zone agglomérée. Aussi, ces voies ne sont pas destinées à être éclairées. Et il s'avère qu'à Brécé la N157 ne l'est pas.

LES VOIRIES DU RÉSEAU D'APPUI

La voie du réseau d'appui qui se trouve sur le territoire de Brécé, la D486, se trouve majoritairement en zone agglomérée à l'exception d'une petite partie qui correspond à la bretelle de sortie de la N157.

Le reste de la D486 qui se trouve en zone agglomérée traverse la commune du Nord au Sud et se trouve en zone courante. Ainsi, dans la zone agglomérée, où elle est éclairée, ce sont les prescriptions relatives aux voies du réseau d'appui, en zone courante, qui s'appliquent pour cette typologie de voiries.

LES VOIRIES DE DISTRIBUTION PRINCIPALE

À Brécé, il y a une seule voie de distribution principale (qui croise la voie du réseau d'appui au Nord de la zone agglomérée principale) qui est la D286. Elle se trouve sur une petite partie dans la zone agglomérée (rue du Moulin / rue de la Gare) et majoritairement en dehors. En zone agglomérée elle se trouve en zone courante - à l'exception d'une toute petite portion où elle croise la Trame Noire (angle rue d'Anjou où elle devient la rue de la Gare) compte tenu du caractère très ponctuel de ce zonage, ce seront les prescriptions relatives aux voies de distribution principale en zone courante qui s'appliqueront à cette voie en zone agglomérée. Hors zone agglomérée, elle n'est pas destinée à être éclairée.

LES VOIRIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRE

Il y a trois voies de distribution secondaire à Brécé : place des cytises / rue du Ruisseau et rue de la Mainguère & rue des Saules. Ces voies secondaires se trouvent majoritairement en zone courante, mais deux d'entre-elles croisent la Trame Noire (en lien avec son incursion dans la zone urbanisée). Ainsi ce sont majoritairement les prescriptions relatives aux voies de distribution secondaire en zones courantes qui s'appliquent et l'éclairage pourra ponctuellement être adapté place des cytises / rue du Ruisseau et rue des Saules (deux points lumineux sont concernés pour chacune) ponctuellement si ils venaient à être rénovés. Cependant les prescriptions des zones courantes pourront être appliquées uniquement pour des questions de cohérence et de simplicité de mise en œuvre des prescriptions.

LES VOIRIES DE DESSERTE

Les voies de desserte de Brécé, se trouvent à la fois dans et hors de la zone agglomérée. En dehors de la zone urbanisée, ces voies ne sont pas destinées à être éclairées. Dans la zone urbanisée (et les futures extensions urbaines), elles sont, principalement en zone courante. Certaines jouxtent la Trame Noire, mais aucune ne se trouve réellement dans ce zonage.

Ainsi, pour cette typologie de voirie, dans la zone agglomérée de Brécé, ce sont les prescriptions relatives voies de dessertes en zones courantes qui s'appliquent.

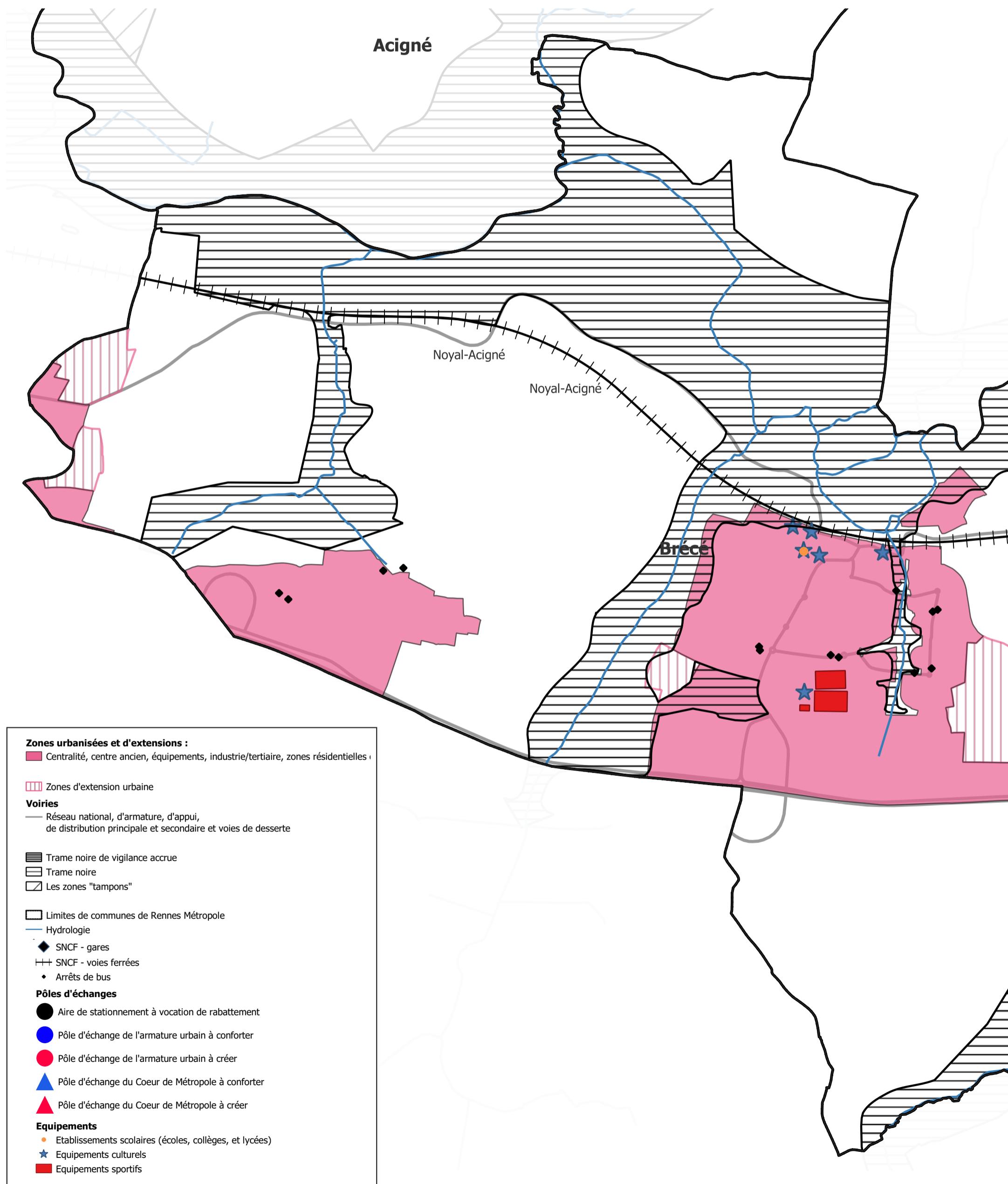
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage. Pour les voies douces structurantes, sans cheminement alternatif éclairé, ce sont les prescriptions relatives aux voies douces en zone courante qui s'appliquent sur ce type de voiries à Brécé (hors zone non agglomérée où elles ne doivent pas être éclairées, hors problématique spécifique d'usage et de sécurité).

LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur vélo métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors de la zone agglomérée, des balisages lumineux peuvent être envisagés, voire de l'éclairage public qui pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits (dans ce cas, il devra respecter les prescriptions du zonage de la Trame Noire dans lequel il se trouve).

BRÉCÉ - TYPOLOGIES DE SITES ET ÉQUIPEMENTS & TRAME NOIRE



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR BRÉCÉ ET LES PRESCRIPTIONS QUI SONT PROPOSÉES :

Il y a, à Brécé, différentes typologies de sites, soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- Un certain nombre d'arrêts de bus qui se trouvent, principalement, dans les deux zones urbanisées (et un en lisière de la zone agglomérée "secondaire", un des deux arrêts "Pâtis"),
- le groupe scolaire, situé rue des Quatre Vents (dont l'accès se trouve Allée Pierre Jan), qui se trouve à proximité immédiate de la zone de centralité de Brécé (commerces et Mairie).
- une salle omnisport, terrains de football et un plateau multisport qui sont concentrés au centre de la zone urbanisée principale et en particulier rue du Languedoc / rue de la Loirie.
- On y trouve également des équipements culturels : une Médiathèque, une Maison de la Jeunesse, un centre de Loisirs différentes salles de réunions, une salle de Danse & une salle de musique, " L'Atelier" de peinture et poterie, qui se trouvent plutôt concentrés au Nord de la zone urbanisée de Brécé (à l'exception de la salle polyvalente qui se trouve avec les équipements sportifs).

Pour chacune de ces typologies de sites (ou de leurs abords), des prescriptions spécifiques (détaillées dans le Tome 2 du SCAL) s'appliquent.

Elles se trouvent influencées selon la présence ou non dans les différents zonages de la trame Noire et sur Brécé, il se trouvent majoritairement en zone courante ou, plus ponctuellement en zones de Trame Noire, pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

Aussi, les cas de figures spécifiques que l'on rencontre à Brécé se trouvent détaillés, ci-dessous, pour chacun d'entre-eux.

LES ARRÊTS DE BUS

Les arrêts de bus présents à Brécé, en zone agglomérée et en lisière de celle-ci (l'un des deux arrêts "Pâtis"), se trouvent tous en zone courante. En zone agglomérée, ils peuvent bénéficier de l'éclairage des voies sur lesquels ils se situent (ainsi, les prescriptions qui s'appliquent dépendent des typologies de voies sur lesquelles ils se trouvent).

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le groupe scolaire rue des quatre vents (dont l'accès se trouve Allée Pierre Jan) à proximité immédiate de la centralité de Brécé, se trouve en zone courante. Ainsi, ce sont les prescriptions relatives aux établissement scolaires en zones courantes qui s'appliquent à son abord.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les différents équipements sportifs, les deux stades, la salle omnisport (et salle polyvalente) ainsi que le Skate-Park sont concentrés sur une zone au centre de la zone agglomérée de Brécé et se trouvent en zone courante.

Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux équipements sportifs en zones courantes qui s'appliquent pour ceux-ci. (Sachant qu'il est toutefois recommandé de veiller à la bonne orientation des flux lumineux - et à limiter les déperditions de lumière en particulier en lisière du site, ainsi que de veiller à la bonne gestion du fonctionnement des installations d'éclairage en extérieur, qui devraient se limiter aux temps d'utilisation de ces équipements).

LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

Les établissements culturels se trouvent, plutôt, en partie Nord de la zone urbanisée principale, à l'exception de la salle polyvalente (cf. ci-dessus - qui se trouve avec les équipements sportifs côté rue de la Loirie). Ils se trouvent, majoritairement, en courante, à l'exception de deux d'entre-eux qui se situent, l'un en zone de Trame Noire, l'autre en lisière de celle-ci. Il s'agit pour l'un (en lisière) de la Maison de la Jeunesse et pour l'autre, en zone de Trame Noire (espace Croc' Jeu) du Centre de Loisirs.

Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux équipements culturels en zones courantes qui s'appliquent pour la plupart d'entre eux (qui se trouvent en zone courante). Pour la Maison de la Jeunesse et le Centre de Loisirs, ce sont les prescriptions relatives aux équipements culturels en zones de Trame Noire, qui s'appliquent, et, en particulier, pour leurs abords. De manière générale, il conviendra de veiller à la bonne orientation des flux lumineux et surtout à la gestion du fonctionnement des installations d'éclairage en extérieur, le cas échéant, qui devront se limiter idéalement aux temps d'utilisation de ces équipements (et en particulier en lisière ou en zone de Trame Noire).

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

